



Loyer a payer jusqu'a edl de sortie ?

Par **coconuts974**, le **18/08/2011** à **10:57**

Bonjour,

Si on déménage avant l'état des lieux doit on payer le loyer jusqu'à cet état des lieux même si on a déménagé quelques jours avant ?

Merci

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **12:12**

On doit payer jusqu'à la fin du préavis (si le congé émane du locataire), qu'on ait rendu les clefs et fait l'EDL ne changent rien. Il n'y a que si le bailleur reloue avant qu'on ne paye que jusqu'à la relocation intervenue avant la fin du préavis.

Si le congé émane du bailleur, que le préavis de 6 mois a commencé, on ne paye que jusqu'à la remise des clefs.